CONFÉDÉRATION NATIONALE.

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Sur la néceſſité de détruire promptement le préjugé du faux point d'honneur.

MESSIEURS,

Ce que tous les bons Citoyens ſouhaitoient, ce qu'aucun d'eux n'oſoit eſpérer, vous l'avez fait. Tous les abus ſont proſcrits : tous les préjugés ſont détruits. Que dis-je, tous ? je me trompe, Meſſieurs, il en reſte encore un, un ſeul, & c'eſt le plus abſurde, le plus atroce de tous.

Enfanté par le régime féodal, dans ces ſiècles d'ignorance & de barbarie où la force étoit le légiſlateur ſuprême, le faux point d'honneur ſurvit à tout ce qui l'a vu naître. Attaqué ſans ceſſe par les Philoſophes, proſcrit par toutes les loix divines & humaines, toujours condamné & toujours ſervilement reſpecté par les hommes mêmes les plus ſenſés, triomphera-t-il donc encore aujourd'hui, &, comme un témoin inébranlable, fait pour atteſter éternellement aux générations futures la démence & la férocité de celles qui les auront précédées, le verra-t-on encore ſubſiſter

au ſein de ce nouvel empire que vous créez, & qui ne doit avoir d'autre baſe que la raiſon ?

Non, Meſſieurs, non; une tache ſi ignominieuſe ne ſouillera point le chef-d'œuvre qui va ſortir de vos mains. Parlez, & il n'eſt plus ce préjugé antique qu'on croit immortel.

Quel tems plus propre pour l'anéantir ? de toutes les parties de la France, des Guerriers-Citoyens vont ſe réunir pour jurer qu'"ils ſont frères.

Eh bien, puiſqu'ils ſont frères, qu'ils jurent donc que leur ſang leur ſera ſacré l'un à l'autre; qu'ils reconnoiſſent que ce ſang appartient tout entier à la Patrie; que ces armes qu'ils portent, ce n'eſt que pour la défendre contre ſes ennemis, contre les attaques du deſpotiſme qu'elle les leur a confiées & que c'eſt fauſſer ſa foi, & commettre un odieux abus de confiance, que d'en faire un autre uſage.

Puiſqu'ils jurent qu'ils ſont frères, qu'ils le ſoient donc véritablement, & que l'infamie ſoit le partage du parjure qui aura immolé à ſa vengeance... ſon frère.

Qu'il ſoit auſſi dévoué à l'infamie, le vil eſclave du préjugé, qui, ſans être coupable d'aucun tort, ou trop petit pour reconnoître & réparer ſa faute, aura volontairement expoſé une vie ſur laquelle la Patrie ſeule a des droits.

Comment, Meſſieurs, pourroient-ils l'un & l'autre prétendre au nom ſacré de Citoyen, eux, qui méritent à peine le nom d'homme ? comment pourroient ils aſpirer à l'honneur de défendre la Patrie, eux, qui ſe font un jeu d'égorger ſes plus fidèles défenſeurs ?